

Rapport d'Orientations Budgétaires 2020

Sommaire

Sommaire	2
Sigles et Abréviations	3
Définition des Termes	4
1. Introduction	5
2. Situation financière de la Commune	6
2.1. Résultats 2019	6
2.2. Budgets Annexes	10
2.3. Caractéristiques de la dette	11
2.4. Ressources humaines au 01/01/2020	13
2.5. Fiscalité locale	14
2.6. Comparaison de la fiscalité (données 2018)	15
3. Prospective 2020-2024	16
3.1. Contexte économique	16
3.2. Loi de finances 2020	16
3.3. Le Financement des Collectivités Locales	17
3.4. Simulation pour les 5 années à venir	18
3.4.1. Hypothèses	18
3.4.2. Résultats	20
3.4.3. Analyse	22

Sigles et Abréviations

Abbréviation	Définition
AUDIAR	Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise
CAF	Capacité d'AutoFinancement
EONIA	Euro OverNight Index Average
ETP	Equivalent Temps-Plein
EURIBOR	Euro Interbank Offered Rate
TADMTO	Taxes Additionnelles sur les Droits de Mutation à Titre Onéreux
TC	Temps Complet
TFB	Taxe sur le Foncier Bâti
TFNB	Taxe sur le Foncier Non Bâti
TH	Taxe d'Habitation
TNC	Temps Non Complet
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République

Définition des Termes

Capacité de désendettement	Encours de dette rapporté à l'épargne brute (exprimé en années)
Charge de la dette	Part des recettes de fonctionnement nécessaire au remboursement de la dette
Epargne de gestion	Différence entre les recettes et dépenses réelles de fonctionnement avant paiement des intérêts de la dette
Epargne brute (ou CAF brute)	Epargne de gestion moins les intérêts de la dette
Epargne nette (ou CAF nette)	Epargne brute moins le remboursement en capital de la dette
Recette/Dépense réelle	<p>Recette/Dépense donnant lieu à encaissement/décaissement ; exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les dotations sont des recettes réelles de fonctionnement - les charges de personnel sont des dépenses réelles de fonctionnement - les amortissements ne sont pas des dépenses réelles de fonctionnement ni des recettes réelles d'investissement

1. Introduction

Les conditions de débat et de présentation des orientations budgétaires ont été précisées et renforcées par la loi NOTRe. Les nouvelles dispositions imposent de présenter au Conseil, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique du conseil. Le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Cette liste n'est pas limitative. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret

Le Débat d'Orientations Budgétaires est un moment fort de la vie de l'équipe municipale pour :

- présenter à l'assemblée la situation financière de la commune ;
- faire un bilan de l'activité ;
- tracer les grandes lignes de l'action des années à venir ;
- donner à chaque conseiller l'occasion de s'informer et de faire valoir ses points de vue ;
- partager les contraintes et retenir des orientations.

Ce Rapport d'Orientations Budgétaires présente ainsi les résultats des années précédentes et la situation financière des trois budgets communaux de Laillé. Il propose aussi des hypothèses et une simulation pour les quatre années à venir.

L'ensemble des informations qu'il contient est destiné à fournir aux conseillers municipaux des repères pour leur permettre d'aborder le débat d'orientation budgétaire avec une vue d'ensemble de la situation de la commune, ses contraintes et ses opportunités.

Ce débat doit permettre au conseil municipal d'exprimer des orientations, en particulier sur :

- les actions et investissements à engager pour les prochaines années (volume, orientations et priorités),
- la politique de ressources humaines,
- l'évolution des taux d'imposition locaux.

2. Situation financière de la Commune

2.1. Résultats 2019

La stratégie financière pour le mandat qui s'achève était définie selon 4 axes :

- réduire l'endettement en début de mandat
- maintenir des taux inchangés en l'absence de croissance économique
- optimiser la trésorerie
- contenir les dépenses de fonctionnement

Les résultats financiers de 2019 sont donc l'aboutissement de cette stratégie.

La section de fonctionnement dégage une épargne brute de 940 k€ (+15%) et une épargne nette de 473 k€ (+ 36%). Ces niveaux d'épargne permettent d'afficher une marge d'autofinancement très satisfaisante.

Les charges à caractère général augmentent de 3,5%. Les autres chapitres des dépenses de fonctionnement sont en hausse très modérée ou en diminution : +0,5% pour les charges de personnel, les atténuations de produits et les autres charges de gestion courante, -7% pour les charges financières.

Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant sont ainsi restées très faibles (680 €, à comparer à 939 € pour la moyennes de la strate nationale en 2018), résultat à mettre au crédit de l'ensemble des services de la commune, qui ont parfois accepté de fonctionner en situation de sous-effectif en palliant par des remplacements internes des absences de courte durée. La réduction de l'encours de la dette entraîne une baisse des charges financières et contribue ainsi au maintien à un niveau très bas des dépenses de fonctionnement.

Dépenses de Fonctionnement

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
011-Charges à caractère général	929860 €	808822 €	838488 €	854187 €	876366 €	907022 €
012-Charges de personnel	1793916 €	1836047 €	2070899 €	2166116 €	2198145 €	2210535 €
014-Atténuation de produits	29444 €	216275 €	41751 €	54020 €	59370 €	59686 €
65-Autres charges de gestion courante	619454 €	630961 €	362168 €	375456 €	387159 €	389166 €
66-Charges financières	264753 €	248139 €	263094 €	181530 €	183210 €	170398 €
67-Charges exceptionnelles	2651 €	53358 €	1500 €	181740 €	923 €	1500 €
Total des dépenses réelles	3640079 €	3793602 €	3577900 €	3813049 €	3705172 €	3738308 €
042-Opérations d'ordre entre sections (immo,)	230 €	5505 €		18218 €	2880 €	19483 €
68-Dotations aux amortissements	193157 €	235308 €	216112 €	220612 €	294668 €	275526 €
Total des dépenses d'ordre	193387 €	240813 €	216112 €	238830 €	297548 €	295009 €
Total des Dépenses	3833466 €	4034415 €	3794013 €	4051879 €	4002721 €	4033317 €

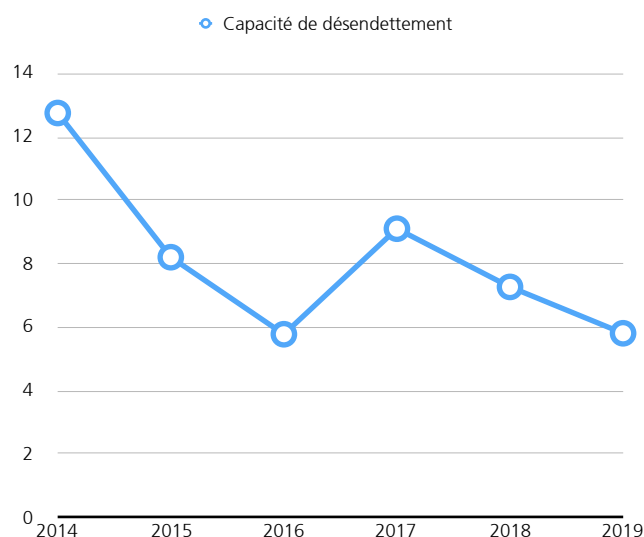
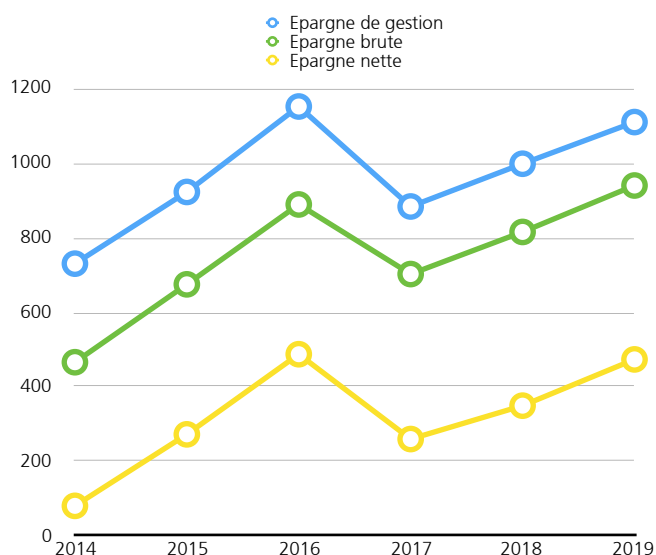
A contrario, et hormis les dotations et participations, les recettes de fonctionnement sont dynamiques : +4,5% pour les produits des services, +3,2% pour les impôts et taxes, +25% pour les atténuations de charges. En particulier, la Commune a bénéficié de la revalorisation des bases fiscales (+2,2%) indexée sur le rythme de l'inflation constaté fin 2018, et du dynamisme des ventes de logements qui ont généré un produit de TADMTO de 195 k€ (+11,6%). Les recettes réelles par habitant sont ainsi en hausse notable à 860 €, mais restent très éloignées des moyennes constatées en 2018 dans les strates départementale, régionale ou nationale (respectivement 1029€, 1068€, 1130€).

Recettes de Fonctionnement

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
013-Atténuation de charges	115430 €	153493 €	101957 €	131376 €	97792 €	122630 €
70-Produits des services	372799 €	615079 €	529641 €	438132 €	447333 €	467462 €
73-Impôts et taxes diverses	2526980 €	2545012 €	2663687 €	2840066 €	2883446 €	2976745 €
74-Dotations et participations	933299 €	954304 €	973548 €	925037 €	934329 €	932006 €
75-Autres produits de gestion courante	92900 €	106657 €	106543 €	110245 €	107626 €	121401 €
76-Produits financiers	22 €	19 €	15 €	15 €	18 €	18 €
77-Produits exceptionnels	64421 €	94036 €	92066 €	70751 €	50352 €	58500 €
Total des recettes réelles	4105850 €	4468600 €	4467458 €	4515623 €	4520895 €	4678761 €
77-Produits exceptionnels d'ordre	230 €	100 €				
042-Opérations d'ordre entre sections		12926 €	4464 €	9342 €	5688 €	4464 €
Total des recettes d'ordre	230 €	13026 €	4464 €	9342 €	5688 €	4464 €
002-Excédent de fonctionnement reporté	262000 €	377163 €	318000 €	318000 €	318000 €	338000 €
Total des Recettes	4368080 €	4858789 €	4789922 €	4842965 €	4844583 €	5021225 €

Grâce à la maîtrise renouvelée des dépenses de fonctionnement et à cette augmentation des recettes, le niveau d'épargne brute générée en 2019 est le plus élevé du mandat qui s'achève.

Couplée à la baisse de l'encours des emprunts, la capacité de désendettement est ramenée à 5,8 années. Elle était de 7,3 années en 2018.



Les dépenses d'investissement sont en hausse à 914 k€. La principale opération d'investissement est la réalisation du réseau de chaleur alimenté une chaufferie bois (558 k€) mis en service au dernier trimestre de 2019. Il est à noter que les restes à réaliser sont relativement élevés (+663 k€) et concernent essentiellement des acquisitions de biens immobiliers à effectuer début 2020.

Ces dépenses ont été financées sans recours à l'emprunt. Le capital d'emprunt remboursé en 2019 est de 468 k€.

Dépenses d'Investissement avec Restes A Réaliser

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total des dépenses d'équipement	986799 €	752806 €	2070155 €	2887593 €	1262614 €	1577597 €
Total des dépenses financières	385786 €	574717 €	418635 €	443778 €	466858 €	473993 €
Total des dépenses pour compte de tiers	236000 €	378100 €	222626 €	78345 €	0 €	0 €
Total des Dépenses Réelles d'Investissement	1608585 €	1705622 €	2711416 €	3409716 €	1729472 €	2051589 €
Total des Dépenses d'Ordre d'Investissement	0 €	74860 €	126234 €	28614 €	18266 €	4464 €
Total des Dépenses d'Investissement	1608585 €	1780482 €	2837650 €	3438329 €	1747739 €	2056053 €

Recettes d'Investissement avec Restes A Réaliser

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total des recettes d'Equipement	114102 €	13277 €	731629 €	2469432 €	716299 €	689515 €
Total des recettes Financières	1112009 €	432023 €	681802 €	721397 €	628718 €	818055 €
Total des recettes pour compte de tiers	236000 €	414842 €	255473 €	13915 €	7947 €	0 €
Total des Recettes Réelles d'Investissement	1462112 €	860141 €	1668904 €	3204744 €	1352965 €	1507570 €
Total des Recettes d'Ordre d'Investissement	193387 €	302747 €	337882 €	258101 €	310127 €	295009 €
Total des Recettes d'Investissement	1655498 €	1162888 €	2006786 €	3462846 €	1663091 €	1802580 €

Résultats

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
D001- Solde d'exécution négatif reporté				48317 €	4772 €	
R001- Solde d'exécution positif reporté	534591 €	858037 €	402844 €			202190 €
Résultat de clôture	719352 €	402844 €	-48317 €	-4772 €	202190 €	121281 €
Résultat définitif	581505 €	240443 €	-428020 €	-23801 €	-89420 €	-51283 €

Le résultat définitif de la section d'investissement reste négatif (-51 k€). Il était de -90 k€ l'année précédente. Hors restes à réaliser, le résultat cumulé (fonctionnement + investissement) s'élève à 1,1 M€.

		Ratios					
		2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ratio 1	Dép, réelles de fonctionnement (DRF) / population	773 €	688 €	675 €	702 €	675 €	680 €
Ratio 2	Produit des impositions directes / population	412 €	393 €	387 €	387 €	393 €	409 €
Ratio 2 bis	Produit net des impositions directes / population	523 €	479 €	493 €	496 €	498 €	521 €
Ratio 3	Rec, réelles de fonctionnement (RRF) / population	876 €	823 €	850 €	838 €	830 €	860 €
Ratio 4	Dépenses d'équipement brut / population	184 €	117 €	197 €	485 €	126 €	175 €
Ratio 5	Encours de la dette / population	1314 €	1113 €	1012 €	1239 €	1129 €	1045 €
	Encours de la dette / CAF	12,8	8,2	5,8	9,1	7,3	5,8
Ratio 6	DGF / population	177 €	159 €	145 €	134 €	133 €	133 €
Ratio 7	Frais de personnel / DRF	48 %	49 %	57 %	56 %	59 %	59 %
Ratio 9	Marge d'autofinancement courant	98 %	93 %	89 %	94 %	92 %	89 %
Ratio 10	Taux d'équipement	21 %	14 %	23 %	58 %	15 %	20 %
Ratio 11	Taux d'endettement	150 %	135 %	119 %	148 %	136 %	122 %

2.2. Budgets Annexes

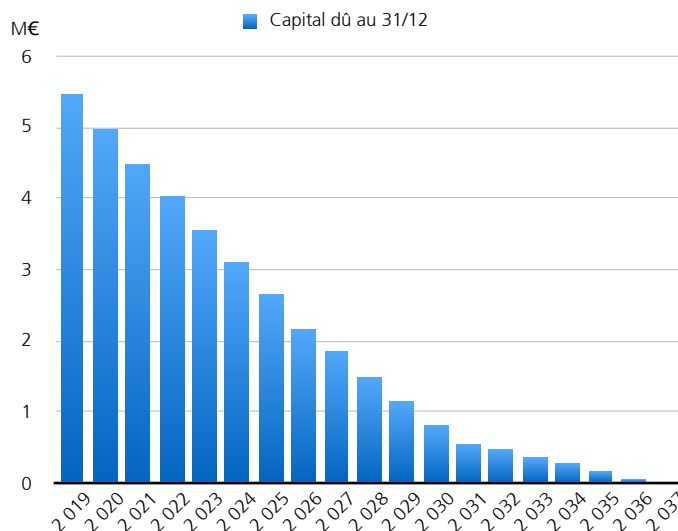
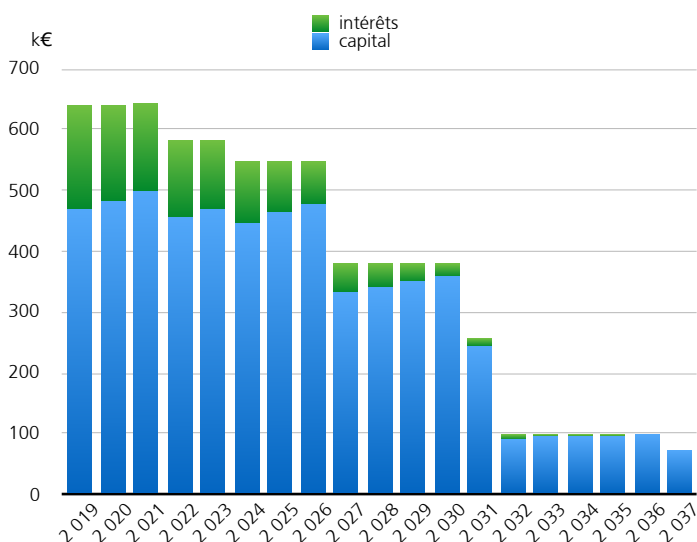
Cellule Commerciale		Installation Photovoltaïque
2019	EXPLOITATION	2019
0,00 €	011 - charges générales	41,63 €
722,39 €	65 - autres charges de gestion courante	0,00 €
0,00 €	66 - intérêts de la dette (66)	0,00 €
0,00 €	042 - opérations d'ordre	2150,00 €
	002 - Report 2018	
722,39 €	total dépenses d'exploitation	2191,63 €
0,00 €	70 - vente de produits	2926,90 €
0,00 €	75 - autres produits de gestion courante	0,00 €
0,00 €	77 - produits exceptionnels	0,00 €
0,00 €	042 - opérations d'ordre	2150,00 €
722,39 €	002 - Report 2018	15875,56 €
722,39 €	total recettes d'exploitation	20952,46 €
0,00 €	résultat brut d'exploitation	18760,83 €
	INVESTISSEMENT	
0,00 €	16 - emprunts et dettes assimilées	0,00 €
0,00 €	040 - opérations d'ordre	2150,00 €
21039,18 €	001 - Report 2018	
21039,18 €	total dépenses d'investissement	2150,00 €
21039,18 €	1068 - dotations, fonds divers et réserves	
0,00 €	040 - opérations d'ordre	2150,00 €
0,00 €	001 - Report 2017	
21039,18 €	total recettes d'investissement	2150,00 €
0,00 €	résultat brut d'investissement	0,00 €
0,00 €	Résultat Global	18760,83 €

2.3. Caractéristiques de la dette

Tous les emprunts de la Commune sont portés par le budget principal. Au 31 décembre 2019, l'encours des emprunts contractés (capital restant dû) est de 5 467 282 €. Pour 2020, l'annuité de la dette (remboursement capital et intérêts) s'élève à 639 708 €.

Désignation	Date obtention	Taux	Capital emprunté	Capital restant dû	Amortissement cumulé 2020	Intérêts cumulés 2020	Fin
Fin Rénovation Eglise + Centre de Secours	28/09/2004	R	500000 €	143000 €	33000 €	0 €	2023
Site Scolaire 3ème et 4ème tranche	05/12/2006	1,59	700000 €	119279 €	59167 €	1545 €	2021
Site Scolaire + Renégociation 2 Prêts	21/10/2008	5,27	1886329 €	944275 €	115027 €	50593 €	2026
Travaux de VRD Complexe Sportif et Culturel	16/07/2010	2,54	42800 €	26185 €	2091 €	645 €	2030
Construction Ensemble Sportif et Culturel	16/07/2010	2,54	466600 €	285471 €	22793 €	7035 €	2030
Construction Ensemble Sportif et Culturel	16/07/2010	3,50	1300000 €	824728 €	62606 €	28050 €	2030
Ensemble Sportif et Culturel	06/12/2011	2,80	2300000 €	1586971 €	112909 €	43257 €	2031
Restructuration et extension cantine	01/05/2017	1,77	1700000 €	1537372 €	74383 €	26610 €	2037
				5467282 €	481976 €	157734 €	

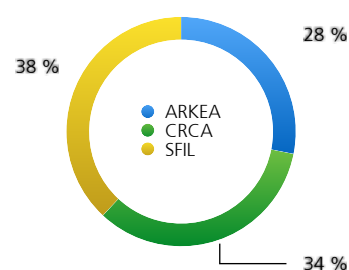
Cette dette se compose pour 5,324 M€, soit 97,4 %, d'emprunts à taux fixe compris entre 1,59 % et 5,27 %, et pour 143 k€, soit 2,6 %, d'emprunt à taux variable basé sur l'indice Euribor 3 mois, dont la valeur était de -0,395 % le 10 janvier 2020. La durée de vie moyenne est de 12,2 ans.



Les charges financières poursuivent leur baisse pour atteindre 157 k€ en 2020. Elles étaient de 263 k€ en 2016 et 171 k€ en 2019. Cependant, il convient de noter que, selon les emprunts en cours, le capital à rembourser est de 470 k€ en moyenne jusqu'en 2026 inclus, avec un « pic » de 498 k€ en 2021.

L'encours est réparti entre trois partenaires financiers :

- SFIL (38%),
- CRCA (34%),



- Arkea (28%).

Compte-tenu de l'amélioration du résultat en section de fonctionnement et de l'absence de recours à l'emprunt pour financer les investissements en 2019, la dette par habitant, le taux d'endettement et la capacité de désendettement sont tous trois en amélioration :

- dette par habitant : 1045 € (1129 € en 2018, 1424 € en 2013),
- taux d'endettement : 122% (136% en 2018, 152% en 2013),
- capacité de désendettement : 5,8 années (7,3 en 2018, 6,8 en 2013).

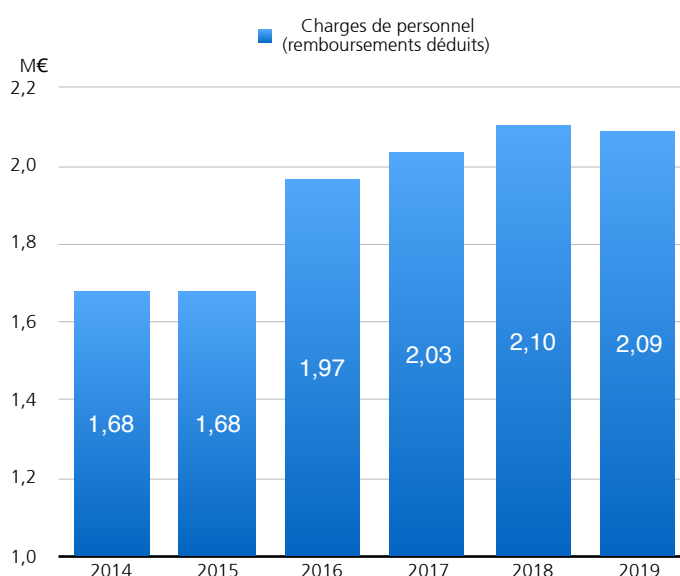
2.4. Ressources humaines au 01/01/2020

Service	Nb TC	Nb TNC	ETP	CDD TC	CDD TNC	Observations
Administratif	6	0	6,00	1		Dont 1 agent en congé maternité
ATSEM	4	1	3,92			Dont 1 agent à TC en CLD et 1 agent à TNC en disponibilité
Communication	1	0	1,00			
Culture	1	0	1,00			
Enfance-Jeunesse	7	7	13,06	1	0,88	Dont 2 agents à TNC en disponibilité
Médiathèque	1	0	1,00			
Police	1	0	1,00			
Restauration-Entretien	10	3	12,73			Dont 1 agent à TC en temps partiel thérapeutique
ST	14	0	14,00			Dont 1 agent à TC en CLD et 1 agent à TC en CLM
Total	45	11	53,71	2	0,88	

L'effectif ci-dessus est complété par des agents non titulaires dont certains assurent le remplacement temporaire d'agents titulaires :

- 3 agents en CDD d'accroissement temporaire d'activité (1 agent à TC et 2 agents à TNC)
- 2 agents en CDD de remplacement (1 agent à TC et 1 agent à TNC)
- 5 agents en CDD d'agent auxiliaire (tous à TNC)

Les charges de personnel nettes des remboursements sur rémunérations présentent une légère baisse. Cette situation inédite sur le mandat provient d'une part d'une moindre hausse qu'estimé des charges brutes (chapitre 012) (non-occupation pendant une partie de l'année du poste de responsable des services techniques, moindre recours au remplacement de personnels pour des absences de courte durée), d'autre part à un complément de remboursement d'une absence transformée en congé longue durée.



L'adoption des rythmes scolaires basés sur une semaine de 4 jours va entraîner une réduction des charges de personnel à partir de septembre 2020.

Par ailleurs, les mouvements suivants sont envisagés pour 2020 :

- renfort d'une personne au pôle finances du service administratif (février 2020).

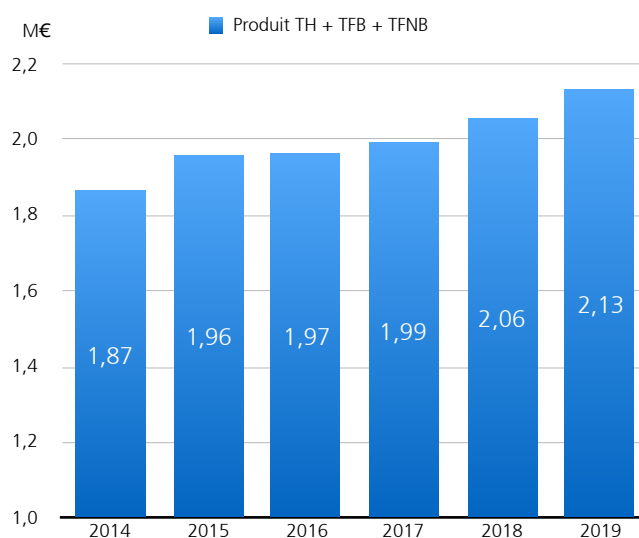
2.5. Fiscalité locale

Suite au vote du Conseil Municipal en mars 2019, les taux des trois taxes ménages sont :

- TH 16,83 %
- TFB 19,27 %
- TFNB 47,77 %

En 2019, le produit de ces trois taxes s'est élevé à 2,131 M€, en augmentation de 74 k€ (+3,6%), résultat de la revalorisation des bases (2,2%) et de l'augmentation du taux de TFB, dans un contexte de faible hausse des bases physiques. Dans le détail, les produits perçus étaient en 2019 :

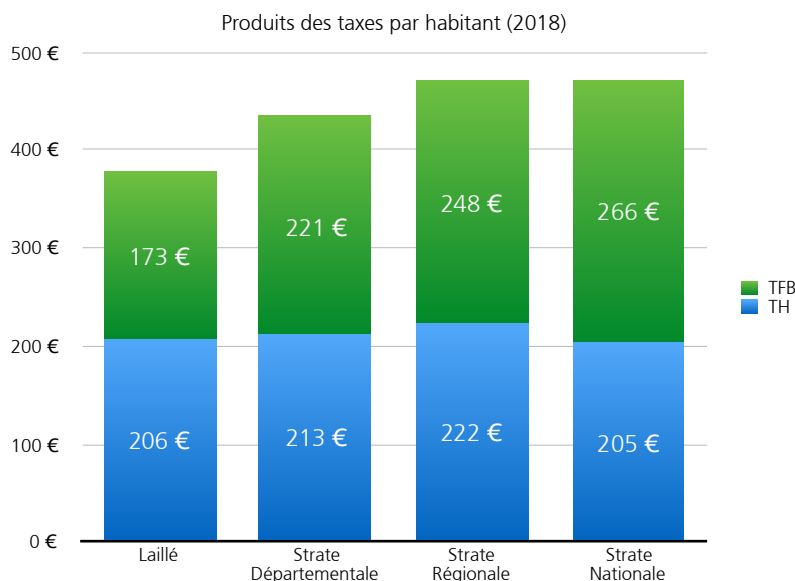
- TH 1,12 M€
- TFB 0,96 M€
- TFNB 49,7 k€



2.6. Comparaison de la fiscalité (données 2018)

En 2018, le produit de TH par habitant pour Laillé (206 €) est très proche du produit moyen constaté dans les communes de la même catégorie démographique au niveau national. En revanche, ce produit est supérieur pour les communes du département (213 €) et de la région (222 €).

Le produit de TFB par habitant est sensiblement inférieur à Laillé (respectivement 173 €, 221 €, 248 €, 266 €) (source : Situation Financière, DGFIP).



Parmi les communes voisines de Laillé (Bourg-des-Comptes, Bruz, Chartres-de-Bretagne, Crevin, Goven, Guichen, Orgères, Pont-Péan, Saint-Erblon), membres ou non de Rennes Métropole, le produit de TH par habitant varie de 153 € (Goven) à 266 € (Bruz) ; le produit de TFB par habitant varie de 105 € (Goven) à 392 € (Chartres-de-Bretagne).

Le produit de la taxe sur le foncier bâti provient pour 77,2% de locaux d'habitation (60,4% pour la strate départementale), 6,7% de locaux à usage professionnel ou commercial (19% pour la strate départementale), 15,7% de locaux industriels et assimilés (18,5% pour la strate départementale). Cette répartition dénote un déficit sur le territoire de la commune de locaux à usage professionnel ou commercial et explique en partie la faiblesse de ce produit.

3. Prospective 2020-2024

3.1. Contexte économique

L'économie mondiale a été affectée au cours de l'année 2019 par le conflit commercial entre les Etats-Unis d'Amérique et la Chine, par le blocage des discussions concernant le Brexit, puis la montée des tensions militaires au Proche-Orient. Finalement, la dynamique du commerce mondial serait réduite de plus de moitié entre 2018 et 2019 (passant de + 3,4 % à 1,5% de croissance en moyenne). La FED (banque centrale américaine) a acté ces difficultés et réduit ses taux directeurs à plusieurs reprises au cours de 2019, accompagnée par la BCE au mois de septembre.

En France, la baisse de la croissance de l'activité économique constatée en 2018 (1,7% après 2,4% en 2017) devrait être confirmée pour 2019. L'acquis de croissance à l'issue du 3^{ème} trimestre (1,2%) et les perspectives du 4^{ème} trimestre amènent à une prévision moyenne par différents instituts indépendants de 1,3%, très proche de celle du gouvernement. La baisse de la croissance du PIB des pays partenaires de la France, notamment de l'Allemagne, est inscrite dans le scénario des différents instituts entre 2018 et 2019. Le taux de chômage au sens du BIT est en légère baisse et s'établit à 8,6% de la population active (INSEE) contre 9,1% un an auparavant. La Bretagne et les Pays-de-la-Loire sont les deux régions de France qui affichent le meilleur taux de chômage à 7,2% de la population active. Diverses prévisions situent le taux de chômage en France Métropolitaine à 8,2% fin 2020 (contre 8,3% fin 2019) puis 8,0% fin 2021.

Sur le plan des finances publiques, le déficit public rapporté au PIB devrait s'afficher en dégradation à -3,1% en raison de la transformation du CICE en baisse pérenne de charges. La dette des administrations publiques au sens de Maastricht oscille autour de 100% du PIB depuis le second trimestre 2016. Elle était de 100,3% au 3^{ème} trimestre 2019. Elle devrait amorcer un début de réduction en 2021 pour être ramenée à 98,5%.

2020 est une année électorale aux Etats-Unis, ce qui peut laisser espérer certaines détente notament dans les conflits larvés avec la Chine ou l'Iran. Cependant, le Brexit est loin d'être résolu par les récentes élections parlementaires au Royaume-Uni : les négociations avec l'Union Européenne sur la future relation ne font en effet que débuter et les deux acteurs ont d'ores et déjà affiché leur opposition à la fois sur le contenu et le calendrier des discussions. Hard Brexit comme soft Brexit restent deux options équiprobables, la première risquant de pousser le Royaume-Uni ainsi que l'UE, son principal partenaire commercial, dans une future récession.

Au sein de la zone Euro, les perspectives de croissance en 2020 dépendent également de l'attitude des pays disposant de marge de manoeuvre budgétaire, Allemagne en tête. Il est malheureusement très peu probable, à la fin du dernier mandat de sa Chancelière, malgré les besoins d'investissement et l'intérêt de cette mesure, qu'une éventuelle relance outre-Rhin dépasse 0,5% du PIB.

3.2. Loi de finances 2020

La taxe d'habitation sur les résidences principales sera définitivement supprimée en 2023. A partir de 2020, les 20% des ménages non dégrévés jusqu'à présent paieront 100% d'une taxe basée sur

les taux de 2019 et des bases fiscales revalorisées de 0,9%. Ils verront leur cotisation diminuer de 30% en 2021 puis de 50% en 2022. Le produit de ces cotisations sera alors conservé par l'Etat. Dès 2021, le bloc communal percevra le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui revenait aux départements. Un mécanisme de compensation sera mis en place visant à corriger la différence entre produit perdu et produit perçu, sur les taux de l'année 2017. Selon une simulation effectuée sur la situation 2018, Laillé devrait être sous-compensée et se verrait donc attribuer un coefficient correcteur d'environ 1,1. Mais, l'augmentation du taux de taxe d'habitation votée en 2018 sera perdue. Cependant, la Commune conservera un pouvoir de taux sur la TFPB qui prendra en compte les livraisons de logements.

Le montant de la DGF perçu par la Commune a suivi l'évolution de la population en 2019. La loi de finances 2020 prévoit un maintien du montant global de la DGF, avec des variations de ses composantes. En particulier, le montant global de la DSR devrait augmenter de 5,6%. Il n'est donc pas prévu, pour la Commune, de variation importante de ce produit dans les années à venir.

La DCRTP devrait légèrement diminuer en 2020. Concernant les investissements, les autorisations d'engagement des DSIL et DETR seront inchangées au niveau national.

L'ancrage de Rennes Métropole dans l'éligibilité au FPIC semble acquis. De même, le classement de Rennes Métropole dans les ensembles intercommunaux rend peu probable que la métropole (et donc les communes membres) devienne contributrice. Le montant perçu en 2019 devrait donc l'être à nouveau sur l'ensemble de la période objet de l'étude prospective. Il est à noter que Rennes Métropole a lancé une étude pour une refonte de la Dotation de Solidarité Communautaire. Plusieurs communes ont fait part de leur souhait que les Attributions de Compensation soient également recalculées.

Enfin, depuis 2018, la revalorisation des bases fiscales n'est plus fixée par la loi de finances, mais par un calcul tenant compte de l'inflation annuelle constatée. Elle était de 2,2% en 2019 et s'élèvera à 0,9% en 2020 (inflation constatée d'octobre 2018 à octobre 2019).

3.3. Le Financement des Collectivités Locales

Les collectivités locales continuent de bénéficier d'une offre abondante et de taux historiquement bas. Il serait cependant raisonnable que la Commune attende 2022 voire 2023 pour recourir à nouveau à l'emprunt, l'encours total des emprunts et l'annuité auront alors été notablement réduits.

Pour information, le taux de dépôt de la Banque Centrale Européenne reste négatif (à -0,5%) tout comme les taux courts (-0,454% pour l'EONIA ou -0,395% pour l'Euribor 3 mois au 10 janvier 2020).

L'offre bancaire est complétée par l'Agence France Locale, nouvel acteur depuis 2015. L'obtention d'un prêt auprès de l'Agence France Locale nécessite que la collectivité prenne une participation au capital de l'agence. L'apport en capital de chaque collectivité est établi sur la base du stock de dette ou, en cas de très faible endettement, sur les recettes réelles de fonctionnement. Pour Laillé, en 2020, l'apport en capital, négociable, s'élèverait à 52 200 €.

La Caisse des Dépôts, partenaire de longue date des Collectivités, s'est réorganisée en 2018 en créant la Banque des Territoires, structure d'accompagnement des projets des Collectivités Territoriales, axée notamment sur la revitalisation des centres-villes, la recomposition du secteur logement social et la rénovation thermique des bâtiments publics.

3.4. Simulation pour les 5 années à venir

3.4.1. Hypothèses

La simulation présentée ci-dessous est basée sur les hypothèses générales suivantes :

- Inflation fixe de 1,5% sur l'ensemble de la période
- Dépenses de fonctionnement :
 - augmentation annuelle des charges générales de 3%,
 - augmentation annuelle des charges de personnel de 3%,
 - les atténuations de produits et les autres charges de gestion courante augmentent annuellement de 3%,
 - charges financières selon les emprunts en cours, tenant compte d'un nouvel emprunt de 2 M€ en 2023 au taux de 1,5%,
 - les charges exceptionnelles sont basées en 2020 sur la moyenne constatée sur les 5 dernières années hors 2017, puis augmentées de 2% annuellement,
 - les amortissements diminuent de 2% chaque année, à partir de la base de 2019.
- Recettes de fonctionnement
 - les atténuations de charges augmentent annuellement de 2% en excluant de la base 2019 le complément exceptionnel perçu,
 - les produits des services augmentent de 2%,
 - les bases fiscales sont revalorisées de 0,9% en 2020 puis annuellement de l'inflation ; il est tenu compte de l'augmentation du produit de TH et TFB selon l'étude de l'AUDIAR (septembre 2018) ; le surcroît de recette lié à l'augmentation du taux de TH en 2018 est annulé ; les taux communaux sont augmentés de 1% annuellement à compter de 2021 ; enfin, le produit des taxes additionnelles DMTO est supposé baisser de 12% en 2020,
 - prise en compte d'une augmentation de DSC versée par Rennes Métropole (8 k€) en 2020 puis d'une revalorisation de 20 k€ du produit AC+DSC après leur refonte en 2022
 - maintien des participations et dotations au niveau de 2017 (soit une baisse par habitant)
- Maintien d'un report de 318 000 € d'excédent de fonctionnement

Les hypothèses générales qui précèdent doivent être complétées des données suivantes :

- un renfort à partir de février 2020, pérennisé
- deux renforts supplémentaires à partir de 2022

- la subvention d'équilibre versée à la crèche Chamboul'tout augmente en 2020 (+20 k€) puis en 2021 (+30 k€), elle est supposée inchangée par la suite,
- économie de 10 k€ répartie sur 2020 et 2021 grâce à la mise en service du réseau de chaleur et de la chaudière à bois,
- diminution de 30 k€ des charges générales et des frais de personnel en 2021 (semaine de 4 jours)

Au niveau des investissements, 2020 est impacté par les forts restes à réaliser de 2019 pour un total de 663 k€, notamment des acquisitions de logements et terrains (454 k€), le solde des travaux de l'opération chaufferie/réseau de chaleur (60 k€), pour les bâtiments communaux (48 k€), ou les espaces publics (40 k€)... La Commune doit également être en mesure de régler une somme estimée à 310 k€ pour la participation à l'opération Coeur-de-Bourg (réalisation de logements près de la l'église) dès qu'un jugement d'expropriation aura été rendu.

Les recettes provenant du FCTVA seront limitées à 87 k€ en 2020 (elles étaient de 313 k€ en 2019). Cependant, la vente de 3 terrains de la ZA des 3 Prés et des reversements de la SPLA Territoires Publics devraient rapporter 271 k€. Les subventions, relativement élevées, à percevoir pour le réseau de chaleur et la chaufferie bois sont supposées être versées par parts égales en 2020 et 2021.

Par la suite, la Commune bénéficiera d'autres recettes d'investissement exceptionnelles en 2022 versées par la SPLA Territoires Publics : 275 k€ de remboursement des acquisitions effectuées par la Commune pour la ZAC de La Touche, et 300 k€ pour participation aux équipements publics.

L'enjeu est bien sûr de dégager les capacités financières pour les différents projets d'envergure envisagés à moyen terme : Centre Technique Municipal, rénovation de la salle omnisports, Mairie. L'emprunt inscrit dans l'étude prospective proposée est de 2 M€ sur 20 ans à 2%. Le surcroît d'amortissement est d'un peu plus de 90 k€ en 2023 puis 2024, pour un coût légèrement inférieur à 20 k€ pour ces deux années.

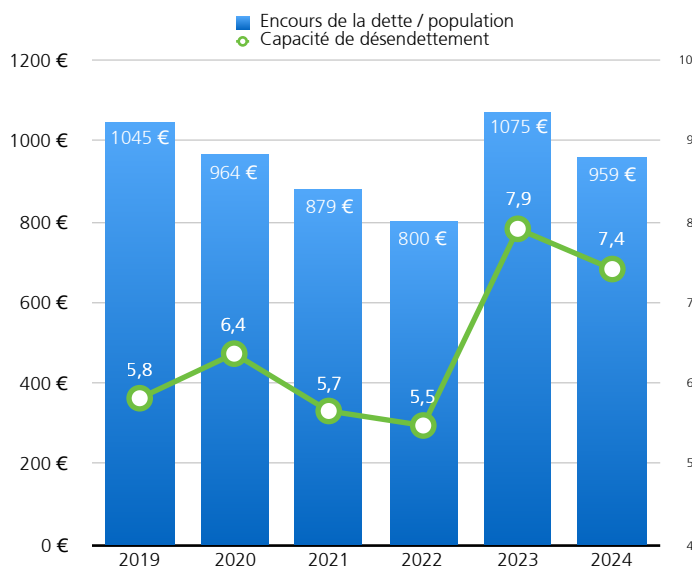
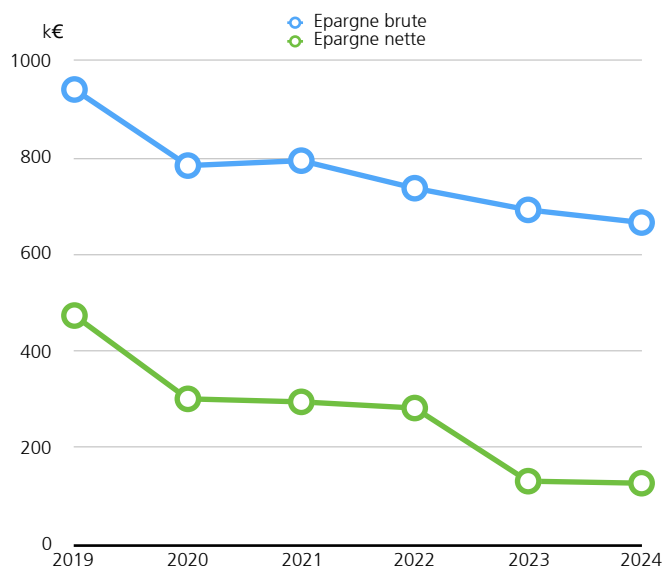
3.4.2. Résultats

Prospective - Fonctionnement - Dépenses

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
011-Charges à caractère général	907022 €	929233 €	922110 €	949773 €	978266 €	1007614 €
012-Charges de personnel	2210535 €	2313517 €	2352923 €	2503511 €	2578616 €	2655974 €
014-Atténuation de produits	59686 €	61477 €	63321 €	65221 €	67178 €	69193 €
65-Autres charges de gestion courante	389166 €	420841 €	463467 €	477371 €	491692 €	506443 €
66-Charges financières	170398 €	157734 €	143123 €	128465 €	133434 €	117391 €
67-Charges exceptionnelles	1500 €	15279 €	15737 €	16209 €	16695 €	17196 €
Total des dépenses réelles	3738308 €	3898082 €	3960681 €	4140550 €	4265881 €	4373811 €
042-Opérations d'ordre entre sections (immo,)	19483 €	19873 €	20270 €	20676 €	21089 €	21511 €
68-Dotations aux amortissements	275526 €	270016 €	264616 €	259323 €	254137 €	249054 €
Total des dépenses d'ordre	295009 €	289889 €	284886 €	279999 €	275226 €	270565 €
Total des Dépenses	4033317 €	4187970 €	4245567 €	4420548 €	4541107 €	4644376 €

Prospective - Fonctionnement - Recettes

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
013-Atténuation de charges	122630 €	94483 €	96372 €	98300 €	100266 €	102271 €
70-Produits des services	467462 €	476811 €	486347 €	496074 €	505996 €	516115 €
73-Impôts et taxes diverses	2976745 €	3009592 €	3070957 €	3178243 €	3242838 €	3308402 €
74-Dotations et participations	932006 €	930006 €	928006 €	930006 €	932006 €	934006 €
75-Autres produits de gestion courante	121401 €	110494 €	111599 €	112715 €	113843 €	114981 €
76-Produits financiers	18 €	18 €	18 €	19 €	19 €	19 €
77-Produits exceptionnels	58500 €	59867 €	60765 €	61677 €	62602 €	63541 €
Total des recettes réelles	4678761 €	4681271 €	4754066 €	4877034 €	4957569 €	5039336 €
77-Produits exceptionnels d'ordre	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
042-Opérations d'ordre entre sections	4464 €	4464 €	4464 €	4464 €	4464 €	
Total des recettes d'ordre	4464 €	4464 €	4464 €	4464 €	4464 €	0 €
002-Excédent de fonctionnement reporté	338000 €	318000 €	318000 €	318000 €	318000 €	318000 €
Total des Recettes	5021225 €	5003735 €	5076530 €	5199498 €	5280033 €	5357336 €



Prospective - Investissement - Dépenses

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total des dépenses d'équipement	913652 €	1500000 €	650000 €	750000 €	2750000 €	350000 €
Total des dépenses financières	473993 €	482974 €	499362 €	455220 €	561533 €	539543 €
Total des Dépenses Réelles d'Investissement	1387644 €	1982974 €	1149362 €	1205220 €	3311533 €	889543 €
Total des Dépenses d'Ordre d'Investissement	4464 €	4464 €	4464 €	4464 €	4464 €	0 €
Total des Dépenses d'Investissement	1392108 €	1987438 €	1153826 €	1209684 €	3315997 €	889543 €

Prospective - Investissement - Recettes

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total des Recettes d'Equipement	198134 €	500055 €	235691 €	625000 €	250000 €	50000 €
10- Dotations, fonds div, et réserves	817236 €	756954 €	617781 €	710194 €	546416 €	519542 €
16- Emprunts et dettes assimilées	820 €	556 €	556 €	556 €	2000556 €	556 €
Total des Recettes Financières	818055 €	757509 €	618337 €	710750 €	2546972 €	520097 €
Total des Recettes Réelles d'Investissement	1016189 €	1257564 €	854027 €	1335750 €	2796972 €	570097 €
Total des Recettes d'Ordre d'Investissement	295009 €	270016 €	264616 €	259323 €	254137 €	249054 €
Total des Recettes d'Investissement	1311199 €	1527580 €	1118643 €	1595074 €	3051109 €	819152 €

Prospective - Résultats

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
D001- Solde d'exécution négatif reporté	0 €	0 €	-338577 €	-373761 €	0 €	-253260 €
R001- Solde d'exécution positif reporté	202190 €	121281 €	0 €	0 €	11628 €	0 €
Résultat définitif	121281 €	-338577 €	-373761 €	11628 €	-253260 €	-323651 €
Résultat cumulé Fonctionnement + Investissement	1109189 €	477188 €	457202 €	790578 €	485666 €	389308 €

Prospective-Ratios

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ratio 1 Dép, réelles de fonctionnement (DRF) / population	680 €	724 €	745 €	789 €	805 €	817 €
Ratio 2 Produit des impositions directes / population	409 €	423 €	439 €	461 €	468 €	475 €
Ratio 2 bis Produit net des impositions directes / population						
Ratio 3 Rec, réelles de fonctionnement (RRF) / population	860 €	875 €	900 €	935 €	941 €	946 €
Ratio 4 Dépenses d'équipement brut / population	175 €	290 €	127 €	149 €	540 €	68 €
Ratio 5 Encours de la dette / population	1045 €	964 €	879 €	800 €	1075 €	959 €
Encours de la dette / CAF	5,8	6,4	5,7	5,5	7,9	7,4
Ratio 6 DGF / population	133 €	134 €	136 €	138 €	137 €	136 €
Ratio 7 Frais de personnel / DRF	59 %	59 %	59 %	60 %	60 %	61 %
Ratio 9 Marge d'autofinancement courant	89 %	93 %	94 %	94 %	97 %	97 %
Ratio 10 Taux d'équipement	20 %	33 %	14 %	16 %	57 %	7 %
Ratio 11 Taux d'endettement	122 %	110 %	98 %	86 %	114 %	101 %

3.4.3. Analyse

Les conclusions relatives à la stratégie financière énoncées en 2019 sont reconduites : la dette est maîtrisée, les dépenses de fonctionnement par habitant restent très faibles, pour une imposition (notamment sur le foncier bâti) modérée. Ces résultats forment une base financière très intéressante pour débiter un nouveau cycle de développement de la Commune.

2019 ayant été marquée par quelques recettes de nature exceptionnelle, il est compréhensible que les résultats s'inscrivent en baisse en 2020. En 2021 et 2022, malgré la perte de recette fiscale due à la suppression de la TH et l'embauche supposée de 3 personnes en 3 ans, les ratios sont maintenus à des niveaux corrects. La souscription d'un nouvel emprunt en 2023 dégrade naturellement ces ratios qui restent néanmoins dans une plage acceptable.

Selon les hypothèses retenues, il serait possible d'investir en moyenne 1,2 M€ chaque année, la forte dépense d'investissement de 2023 étant préparée par une diminution des dépenses en 2021 et 2022 afin de reconstituer la trésorerie et de limiter l'emprunt nécessaire.

Le résultat cumulé des sections de fonctionnement et d'investissement est proche ou supérieur à 400 k€ chaque année. Ce niveau est théoriquement suffisant mais constitue une limite à ne pas franchir sauf à être forcé de recourir à l'emprunt. Toute dépense d'investissement supplémentaire doit donc être compensée par une recette nouvelle : augmentation des impôts ou obtention de subventions.